

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE D'ANDUZE

Mme GENEVIEVE BLANC - Maire
HOTEL DE VILLE
PLAN DE BRIE
30140 ANDUZE
SIRET 21300010200011



Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	Travaux de requalification de la voirie de la zone artisanale de Labahou et du chemin du Château
Référence	25TVXZALABAHOU
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	ZONE ARTISANALE DE LABAHOU ET CHEMIN DU CHATEAU 30140 ANDUZE
Durée	5 mois
Description	Procédure adaptée ouverte conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique
Code CPV principal	45233220 - Travaux de revêtement de routes
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation	Critères de participation : renvoi au R.C. Marché réservé : Non Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur administratifs</u> Service marchés publics Tél : 04 66 61 58 74

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **08/09/25 à 12h00** au plus tard.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Cette consultation bénéficie du Service DUME

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue de Feuchère, CS 88010 30941, 30 000 NIMES Cedex 09 _ tél: 0466273700 _ fax: 0466362786 _ courriel: greffe.ta-nimes@juradm.fr

Toute demande d'informations sur les voies et délais de recours doit être formée auprès de: Tribunal administratif de NÎMES

- référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat;
- référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du code de justice administrative et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du code de justice administrative;
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de l'organisme) ;
- recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoi le 31/07/25 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Le Réveil du Midi